

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1657, RUE RACHEL EST**

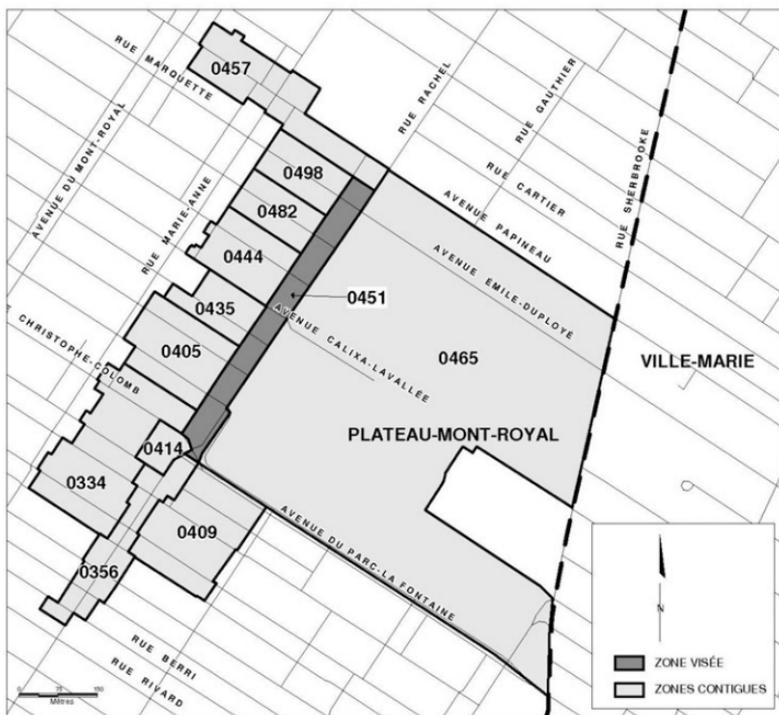
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0358 du 2 septembre 2014, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1657, rue Rachel Est.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 septembre 2014, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant situé au 1657, rue Rachel Est et la construction d'un nouvel immeuble de trois étages destiné à accueillir un logement ainsi que des bureaux, et ce, en dérogation aux usages prescrits ainsi qu'au retrait minimal d'un élément d'une terrasse au toit.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 11 septembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx